

1 – approbation des procès verbaux des 6 octobre et 20 décembre 2005.

2 – Délégations de pouvoir - Synthèse des décisions passées depuis le dernier Conseil Municipal

2006 – 08 – 80 – ENVIRONNEMENT - VOIRIE

DP N° 76

Réactualisation de la redevance d'occupation du domaine public par France TELECOM –

VU la décision n° 55 instaurant une redevance d'occupation du domaine public de la Commune par France TELECOM,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réactualiser le montant de la redevance suivant les termes du décret modificatif du 27.12.2005,

DECIDE

ARTICLE 1 – au vu du décret susvisé, la redevance d'occupation est portée à :

- 30 € par kilomètre et par artère sur le sol ou en sous-sol (fourreau contenant ou non des câbles, ou câbles en pleine terre) ;
- 40 € par kilomètre et par artère aérienne (câbles tirés entre 2 supports) ; p.m. les supports ne donnent pas lieu à redevance ;
- 20 € le m² au sol (cabines...).

Ce sont les montants maximums officiels qui seront appliqués chaque année.

Le 18 AOUT 2006

2006 – 09 – 70 – LOGEMENT

DP N° 77

Location de l'appartement situé à l'étage de la garderie de l'école A. AMMEUX –

VU l'appartement situé à l'école A.AMMEUX, au-dessus du local utilisé pour la garderie scolaire, dont la location a été évoquée au conseil municipal du 20 juin 2006 en « initiatives des élus », et pour lequel il a été proposé un loyer mensuel de l'ordre de 400 € hors charges, et la demande présentée par Melle Aurélie DECANter,

DECIDE

L'appartement de la garderie scolaire est loué aux conditions suivantes :

- **bail de 6 ans** entre Melle DECANter et la commune d'ESQUELBECQ prenant **effet au 1^{er} JUILLET 2006**
- **Le loyer** est fixé à **4 800 € / an** payable mensuellement à terme d'avance (soit 400 € / mois) –base indice moyen INSEE 4^{ème} trimestre 2005
- **Charges locatives** : la participation aux frais de chauffage est fixée à **152.46 € / an / radiateur** soit :
- **152.46 x 5 radiateurs = 762.30 / an.** base indice moyen INSEE 4^{ème} trimestre 2005.

Une réévaluation selon la progression de la valeur du point d'indice INSEE sera effectuée chaque année à date anniversaire.

Fait à ESQUELBECQ, le 8 septembre 2006

2006 – 09 – 31 – CULTURE

DP N° 78

Journées du patrimoine – visite des monuments communaux

VU l'organisation annuelle des journées européennes du patrimoine et le souhait du Ministère de la Culture de permettre l'ouverture des monuments avec accès libre aux visiteurs,

CONSIDERANT les visites organisées de l'église et du clocher et la nécessité de mettre un guide à disposition des visiteurs,

DECIDE

Lors des journées européennes du patrimoine le tarif de visite des monuments communaux est divisé par 2.

Fait à ESQUELBECQ, le 12 septembre 2006

3 - ENVIRONNEMENT - Enquête publique AGRIFREEZ – avis du conseil municipal

Présentation : la SARL AGRIFREEZ, implantée à ESQUELBECQ, envisage d'exploiter une unité de production et emballage de légumes surgelés et de construire une deuxième chambre froide au nord du site destinée au stockage des légumes. Une enquête publique est ouverte depuis le 28 août 2006 qui s'achèvera le 29 septembre prochain à la fermeture des bureaux de la mairie. L'avis d'enquête a été affiché en mairie et le dossier est consultable également en mairie.

L'effectif concerné sera porté à 30 personnes pour une activité de 220 j/an (travail en postes). 90 % de la production de légumes sera française. Voici pour les caractéristiques économiques.

Pour ce qui concerne les caractéristiques techniques et environnementales, nous avons entendu Mr HOFACK qui nous a expliqué ses projets et ses engagements. Nous avons également entendu Mr MARTIN, commissaire enquêteur.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : FAVORABLE à l'unanimité.

4 - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport 2005 du SIAN – avis du conseil municipal

Le rapport 2005 du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) a été transmis pour étude au conseil municipal.

Avis du Conseil Municipal : FAVORABLE à l'unanimité

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport 2005 du SIDEN – avis du conseil municipal

Le rapport 2005 du SIDEN France (Syndicat Interdépartemental Des Eaux du Nord de la France) a été transmis pour étude au conseil municipal.

Avis du Conseil Municipal : FAVORABLE à l'unanimité

6 - ADMINISTRATION GENERALE - Mouvements de communes au SIAN.

Le conseil adopte à l'unanimité les mouvements suivants :

1. pour la compétence I '*assainissement collectif*' : adhésion des communes de
 - Aisne : BECQUIGNY - CLACVY et THIERRET
 - Pas-de-Calais : BERNEVILLE
 2. pour les compétences I et II '*assainissement collectif et non collectif*' : adhésion des communes de
 - Aisne : NOUVION-le-VINEUX
 - Pas-de-Calais : BOURLON
 3. pour les compétences I, II et III '*assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales*' : adhésion des communes de
 - Nord : GOUZEAUCOURT – STEENWERCK
-

7 - CULTURE - MEDIATHEQUE – élimination des documents obsolètes

La médiathèque a ouvert ses portes au public en septembre 2002. Depuis l'ouverture cet espace remporte un très vif succès. Aujourd'hui certains ouvrages, notamment ceux qui ont été les plus manipulés, ne sont plus en état d'être réparés ; d'autres par contre ne présentent plus un contenu susceptibles d'intéresser le public.

Le conseil adopte à l'unanimité la politique de régulation des documents obsolète par le contenu ou l'état physique, et charge Blandine AMMEUX, agent du patrimoine en médiathèque, de procéder à cette élimination à compter de ce jour.

Les documents éliminés seront répertoriés. Ils pourront éventuellement être destinés aux « Restos du Cœur ».

8 - FINANCES/ LOGEMENT -

MAISON FLAMANDE – modification de la garantie financière sur 36 logements locatifs, rues V. De Pardieu, de Bissezele et P. de Guermouval.

Le conseil municipal décide d'accorder la garantie financière de la commune pour les travaux de réhabilitations de 36 logements locatifs (chauffage et raccordement au gaz de ville), pour un emprunt émis par la Maison Flamande auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 218500 € pendant 15 ans au taux de 3.40 %. La garantie financière de la commune avait déjà été accordée précédemment lors de la construction de ces logements (1976, 1988, 1993 1995).

9 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE n° 2 après BUDGET UNIQUE 2006

Le Conseil autorise les mouvements financiers suivants :

- Subvention de la CAF pour achat de matériel CLSH	+ 310 €	
- Acquisition de 3 tentes camping pour CLSH	- 550 €	
- Acquisition de 2 coffres métalliques pour CLSH	- 150 €	
- Prélèvement sur dépenses imprévues	+390 €	
- subvention au RASED de Bergues (aide aux élèves en difficulté)		190 € sur crédits ouverts
- subvention au Foyer socio éducatif du collège de Crochte pour 5 enfants		25 € sur crédits ouverts
- formation BAFA pour Julie HAUSPIE	508 € sur crédits ouverts	
- dissolution de la régie ouverte pour les camps ADOS et fermeture du compte de dépôt au Trésor : la Commune n'organisera plus les camps ados puisque cette compétence a été reprise par la CCY.		

10 - FINANCES - Construction de salles contiguës à la salle des sports – avenant au lot 2 et marchés négociés

Le conseil autorise le Maire à signer 1 avenant et 2 marchés négociés pour les lots infructueux :

- Lot 2 – couverture : un avenant de 1 558.40 € H.T. pour travaux de jonction entre la toiture actuelle en mauvais état et la nouvelle toiture des salles.
- Lot 6 – VRD : le conseil retient l'entreprise ROUSSEL pour un montant de 23 590 € H.T.
- Lot 7 – pose de CARRELAGE : entreprise ECR pour un montant de 11 756.60 € H.T.

11 AFFAIRES FONCIERES - Transfert des chemins de l'AFR à la commune.

Les opérations liées à l'AFR (Association Foncière de Remembrement) sont achevées. Il convient donc de dissoudre l'AFR et d'intégrer 66a84ca correspondant à des extrémités de champs replantées en espaces verts ou à des chemins permettant d'accéder à des parcelles enclavées dont les agriculteurs exploitants prennent en charge l'entretien.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de l'AFR de céder gratuitement ces parcelles à la commune.

12 – INITIATIVES DES ELUS

questions	réponses
<p>Mr le Maire</p> <ul style="list-style-type: none">- donne lecture de la lettre de remerciement du club des archers d'Esquelbecq pour la bonne organisation de leur dernière manifestation : le tir des médaillés.- signale que de nombreux habitants lui ont manifesté leur satisfaction et se sont dits ravis de l'exceptionnel dynamisme et des bons moments passés lors des animations : marché, Nocturnes, Semaine au fil de l'Yser, Patate Feest, Brocante. La commission des Fêtes, le groupe Animation place, l'OT ont fait un travail considérable et durant des journées entières.- donne rendez-vous dimanche 1^{er} octobre à 10h15 sur la place pour recevoir une délégation britannique qui se rendra sur le site de la Plaine au Bois. Bert Evans sera présent ainsi que des musiciens anglais. <p>Pascale VANPEPERSTRAETE transmet au conseil les questions d'un habitant :</p> <ul style="list-style-type: none">- rappelle le danger de la rue de Pitgam pour les habitants de cette rue qui ne souhaitent néanmoins pas avoir un stop côté eue de la Gare. Que peut-on faire ?- Y a-t-il 2 sortes d'écoliers dans le village : il semblerait que l'on protège davantage les élèves de l'école publique que ceux de l'école privée.	<p>Patrick VALOIS : c'était une réussite remarquable. Quand on s'engage sur un investissement (place) il faut ensuite le faire fonctionner. Je suis content que cette place vive après l'avoir vue en construction.</p> <p>Marie-Laure GEERAERT : très dangereux pour les enfants se rendant à l'école. Réfléchir pour une rue à sens unique.</p> <p>Odil GRUSON propose la pose d'un sens interdit.</p> <p>Mr le Maire : il n'y a pas d'accidents à cet endroit ;</p> <ul style="list-style-type: none">- la commission des travaux a souhaité avancer sur l'idée d'une « zone 30 » englobant les 2 écoles et les abords de la place rue de Wormhout jusqu'au salon de coiffure. A réactiver.- une étude a été réalisée pour la rue de la Gare : pose de dos d'âne à proximité de l'école St Joseph. Cette étude est entre les mains du Conseil Général qui doit statuer